Entreprises Partenaires de la Défense
entreprisespartenairesdeladefense.fr

Entreprises & Défense

Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense

1er trimestre 2014

Pour vous abonner à la Lettre Entreprises & Défense LIEN

Repères

Niveau de réalisation des activités et de l'entraînement, prévisionnel 2014 :
Jour d'activités homme Terre 83
Heures de vol pilote de chasse Air 150
Jour de mer bâtiment Marine 86

Loi de programmation militaire 2014 – 2019, objectifs de réduction des effectifs :
Militaires 5.300/an
Dont
Régulation des flux 2.800
Reclassement dans les fonctions publiques 1.100
Départs incités financièrement 1.500
Civils 1.500/an
Dont
Régulation des flux 700
Mobilité externe 350
Départs incités financièrement 450

Baromètre de la confiance politique 2014 du CEVIPOF (Institut Opinionway)
Niveau de confiance de certaines organisations :
Les hôpitaux 79 %
L'armée 74 %
La police 68 %
L'école 67 %
Les associations 65 %
Les grandes entreprises publiques 44 %
La justice 44 %
Les grandes entreprises privées 41 %
Les banques 29 %
Les syndicats 28 %
Les médias 23 %
Les partis politiques 11 %

Sources : ministère de la Défense et rapports parlementaires.

Partenaire 2014

www.elikatraining.com
karine.joyeux@elikatraining.com

Trois questions à...

SGA Secrétariat général pour l'administration

Hugues Bied-Charreton

Directeur des affaires financières au ministère de la Défense

Pourriez-vous nous présenter la direction des affaires financières et ses missions ?

Le ministère de la Défense est organisé autour de trois pôles, placés chacun sous la responsabilité de l'un des trois grands subordonnés du ministre : Etat-major des armées, Direction générale de l'armement et Secrétariat général pour l'administration (SGA).
La direction des affaires financières (DAF) est rattachée au SGA. Elle compte quelque 200 agents dont une cinquantaine de militaires. Ses objectifs stratégiques sont notamment de :
. mobiliser les ressources destinées à garantir la soutenabilité financière d'ensemble de la programmation physico-financière et de la gestion financière ;
. garantir la production d'une information budgétaire, comptable et financière fiable, et une capacité d'expertise au service de la décision politique ;
. conduire les arbitrages budgétaires et assurer la cohérence financière des décisions ministérielles, en s'appuyant sur la professionnalisation et la responsabilisation des acteurs ministériels.
Elle exerce une autorité fonctionnelle et le rôle d'échelon de synthèse unique en matière financière pour le ministère de la défense.

Quel est l'apport concret de la DAF pour permettre au ministère de la Défense de faire face à un budget de plus en plus contraint ?

La loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 traduit l'exigence du chef de l'Etat de concilier ambition française pour la Défense et maîtrise des comptes publics. Pour répondre à cet enjeu, le ministère s'appuie sur la DAF, en particulier pour la mobilisation des ressources : il s'agit non seulement des crédits budgétaires votés, mais aussi des produits de cessions, afin de financer les objectifs de la loi de programmation militaire du 18 décembre 2013. La DAF s'assure également de la soutenabilité et de la cohérence du référentiel physico-financier de la LPM en veillant notamment à l'optimisation de la gestion des responsables de programmes. Elle conduit à ce titre des travaux d'analyse et de justification des besoins ainsi que d'évaluation des économies prévues ou nouvelles à réaliser. En outre, pour assurer un suivi strict de l'exécution de la dépense, la DAF pilote tout au long de l'année un processus interne de dialogue de gestion très étroit avec les responsables de programmes du ministère. Au terme de ces travaux, elle est en mesure de proposer au ministre les mesures nécessaires au respect des plafonds des dépenses et les arbitrages qui s'imposeraient.

Quelles sont les interactions et liens de la DAF avec le monde de l'entreprise ?

La DAF intervient sur les aspects budgétaires et comptables mais aussi économiques et statistiques. Elle évalue le poids de l'économie liée au secteur de la défense à partir de sources ministérielles mais aussi industrielles. L'Observatoire économique de la défense (OED) attaché à la sous-direction des questions économiques, fiscales et internationales, a établi des relations de confiance avec les grands maîtres d'œuvre industriels du domaine de la défense. Des informations qualitatives et quantitatives sont échangées pour établir, de façon objective et vérifiable, le périmètre des entreprises qui contribuent de façon directe ou indirecte au développement, à la production ou au maintien en condition opérationnelle des systèmes d'armes, ce que l'on appelle la Base industrielle et technologique de Défense (BITD). A ce stade des travaux, elle est constituée d'environ 2.400 entreprises, dont 80 % de PME. Ces données sont particulièrement utiles dans le cadre du dispositif Pacte Défense PME de mobilisation du ministère de la Défense en faveur des PME et des entreprises de taille intermédiaire (ETI).
Des travaux statistiques sont aussi conduits pour estimer le nombre de PME qui travaillent avec le ministère. Pour l'ensemble des activités – purement militaires et également civiles – ce sont environ 25 000 entreprises qui ont contractualisé avec la Défense en 2012, dont 23.000 PME. L'annuaire statistique de la défense rend compte, chaque année, des résultats clés en la matière.

Association Loi 1901, l'Association des entreprises partenaires du ministère de la Défense a pour objet le développement des relations entre les entreprises et la Défense. Elle organise de nombreuses activités et est à l'origine du « Prix de la reconversion des militaires » prix annuel placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense. Tous les responsables de l'Association sont bénévoles. Les seules ressources sont les cotisations versées par les entreprises adhérentes.
Pour télécharger la Synthèse des activités 2013 LIEN
Pour télécharger le document permettant à votre entreprise de nous rejoindre éventuellement en 2014 LIEN

Infos

Elargissement du dispositif Pacte Défense PME

A la suite d'une proposition de l'Association, le périmètre du dispositif Pacte Défense PME vient d'être, dans un premier temps, élargi à la reconversion des militaires. L'idée étant que les PME aient à terme un interlocuteur unique à même de répondre à l'ensemble de leurs questions au sujet de la Défense. L'Association est également à l'origine de la création d'un « Espaces Entreprises » sur le site du ministère de la Défense LIEN

Vous soutenez le don de sang pour les militaires blessés ? Montrez-le !!!

L'Association a lancé en étroite coopération avec le Centre de Transfusion Sanguine des Armées (CTSA) une nouvelle opération de soutien au don de sang au profit des militaires blessés. Inspirée du « marketing viral » il s'agit de proposer à toute personne désireuse de montrer son implication d'insérer une carte de soutien dans sa signature de messagerie électronique. Pour la télécharger LIEN

Grand angle

Programme NETVA et marchés américains des hautes technologies

Le programme NETVA (New Technology Venture Accelerator) est une initiative de l'ambassade de France à Washington DC et des consulats généraux à Boston et à San Francisco visant à soutenir les startups innovantes françaises dans leur recherche d'opportunités aux Etats-Unis. NETVA s'adresse en priorité aux entreprises en phase de création et aux start-up et PME innovantes françaises de tous secteurs technologiques confondus, qui ont besoin d'approcher le marché ou des partenaires américains pour assurer leur avenir ou leur développement.

Grâce aux trois pôles complémentaires situés à Boston, San Francisco et Washington DC, ainsi qu'à l'implication de multiples experts franco-américains, les lauréats du programme participeront à un cursus de formation et de préparation, suivi d'un accompagnement puis d'une immersion d'une semaine dans un des trois écosystèmes les plus dynamiques des Etats-Unis, le Massachusetts (Boston) la Silicon Valley (San Francisco) ou la région capitale de Washington DC (Maryland, Virginie). Lors de ce séjour, les entrepreneurs pourront bénéficier de séminaires d'approfondissement de leur modèle d'affaires, de rencontres individualisées avec des acteurs clés de leur domaine d'activité et participeront à des événements leur permettant de mettre en valeur leur projet.

L'Association est très heureuse de contribuer à la promotion du programme NETVA auprès des entreprises innovantes - notamment à technologies duales - liées à la Défense.
Pour en savoir plus : www.netvafrance.com
Contact NETVA auprès de l'Association :
contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Les lauréats du « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2013

Créé par l'Association et placé sous le Haut patronage du ministre de la Défense, le « Prix de la reconversion des militaires » Edition 2013 a été remis le mercredi 4 décembre à l'Ecole militaire à Paris.

Le Prix 2013 option « Création d'entreprise » a été décerné à Sébastien Broustet, société Atrimmo à Saint Clers sur Gironde (Gironde). Ancien officier-marinier, Sébastien Broustet a une spécialité de « guetteur sémaphorique ». Après un congé pour création d'entreprise il a créé la SARL Atrimmo le 1er juillet 2013. Située dans la région de Bordeaux, celle-ci est spécialisée dans l'assistance et les travaux immobiliers, plus particulièrement l'électricité, la menuiserie, et multiservices.

contact@atrimmo.fr www.atrimmo.fr

Le Prix 2013 option « Reprise d'entreprise » a été décerné à François-Xavier Chompret, société DZ Aluminium à Erstein (Bas-Rhin). Saint-Cyrien, breveté de l'Ecole de Guerre, celui-ci a repris la société en 2013 avec son frère, également ancien officier d'active. DZ Aluminium est spécialisée dans la conception et le négoce de produits aluminium (portails, fenêtres, portes de garage, signalétiques…).

fx.chompret@dzaluminium.fr www.dz-aluminium.fr

Un « coup de pouce » a également été décerné à Christophe Thellier, société Gomouv' à Beaucouzé (Maine et Loire). Ancien officier de l'armée de Terre, Christophe Tellier a mis au point Mouv'Roc, une structure compacte permettant à plusieurs personnes de pratiquer des activités musculaires.

christophe.thellier@go-mouv.fr

Le Prix a été ouvert par Patricia Adam, présidente de la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale et clôt par le directeur des ressources humaines du ministère de la Défense, Jacques Feytis. Le Prix option « création d'entreprise » a été remis par la députée Marie Recalde, membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées. Le Prix option « rachat d'entreprise » a été remis par le général Arnaud Martin, directeur de Défense Mobilité, l'Agence de reconversion de la Défense. Les lauréats sur le site du ministère de la Défense LIEN

Vous recevez la Lettre Entreprises & Défense suite à une inscription sur le site Internet de l'Association des entreprises partenaires de la Défense ou à un contact avec ses responsables. La Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique (LCEN) du 13 mai 2004 autorise la prospection directe par messagerie électronique sans consentement préalable, à destination des personnes morales, sociétés, entreprises, associations immatriculées à l'INSEE ayant un numéro SIRET-SIREN, professions libérales, artisans et collectivités publiques. Soucieux de respecter l'esprit de la LCEN, nous vous proposons, si vous souhaitez ne plus recevoir d'informations de la part de notre Association, de bien vouloir nous le préciser en faisant parvenir un courriel à l'adresse : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr

Membres du Comité d'honneur : Claude Ascensi - Alain Juillet - Alain Vidart - Jean-Claude Viollet - Raymond Wey

Entreprises & Défense

Entreprises & Défense, la Lettre de l'Association des entreprises partenaires de la Défense, est publiée en 2014 avec le soutien de la société Elika Training.

Directeur de la publication : Patrice Lefort-Lavauzelle.
Rédacteur en chef : Pascaline Abdini.
Comité de rédaction : Pascaline Abdini, Monique Chézalviel, Patrice Lefort-Lavauzelle, Nicolas Le Saux.
Association des entreprises partenaires de la Défense, 6 rue Geoffroy Saint-Hilaire 75005 Paris.
Mail : contact@entreprisespartenairesdeladefense.fr
ISSN 2114-7019
Tous droits réservés.
Les marques "Prix de la reconversion des militaires" et "Entreprises & Défense" sont déposées auprès de l'INPI.